

# Ville de VITTEAUX (Côte d'Or)

08 août 2019

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf le jeudi huit août à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Bernard PAUT, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Bernard PAUT, Monsieur Philippe MUNIER, Monsieur Bruno CHAMPONNOIS, Madame Anne-Marie DURUPT, Monsieur Michel RAVAROTTO, Madame Jeanne-Marie LETERRIER, Monsieur Bernard WARNAS, Monsieur Etienne JOBARD, Madame Maryvonne MAZEAU

**Absents excusés** : Madame Catherine LANDEL qui a donné pouvoir à M. PAUT, Madame Noëlle BÉNO, Monsieur PLANCHE François qui a donné pouvoir à Monsieur Munier Philippe, Madame Jeanne-Hélène BOUR, Madame Marie-Christophe CROUZY, Madame Christelle PERNET

**Secrétaire de Séance** : Madame Jeanne-Marie LETERRIER

**Date de convocation** : 01/08/2019

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 09

**Nombre de votants** : 11

### **ORDRE DU JOUR**

1. Observations sur le compte rendu de séance du 19 juillet 2019
2. Remerciements
3. Communications
4. Décisions
5. Décision modificative n°2 du budget principal : opération modification 4 du PLU
6. Emploi adjoint technique école primaire
7. PSV 2020 : appel à projets voirie
8. Nouveaux investissements SICECO suite 2019 : borne de recharge électrique
9. Résultat appel d'offres maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation du Pavillon Moreau
10. Demande de subventions travaux salle polyvalente et vestiaires
11. Demande de subventions travaux de réhabilitation Pavillon Moreau
12. Questions diverses

### **1. OBSERVATIONS sur le compte-rendu de séance du 19 juillet 2019**

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 19 juillet 2019 ne suscite pas de remarques.

### **2. DÉCISIONS**

#### **ASSURANCE GROUPAMA**

##### **Décision N° 2019-011**

La commune a encaissé la somme de 924 euros en remboursement d'un sinistre (fuite) école maternelle

##### **Décision N° 2019-012**

La commune a encaissé la somme de 960 euros en remboursement d'un sinistre sur la toiture de l'Église durant la tempête du 04 mars 2019

##### **Décision N° 2019-013**

La commune a encaissé la somme de 1735.2 euros en remboursement du sinistre concernant la barrière rue du Verdun durant la tempête du 04 mars 2019

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

### **Décision N° 2019-014**

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la vente du bien cadastré : parcelles AD 163 située rue Cornebeau, n°3 et AD 156 située au « lieu-dit la Ville »

### **Décision N° 2019-015**

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la vente du bien cadastré : parcelle AB 31 située rue du Meix Raillon

## **3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL : opération d'investissement modification n°4 du PLU**

La commune va procéder à la modification du PLU en procédant à sa révision complète.

Après avoir rencontré un cabinet d'urbanisme, il nous est conseillé de procéder à une modification du PLU avec enquête publique.

Le devis se chiffre à 7800 euros TTC.

Cette opération d'investissement n'étant pas prévu au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative afin de créer l'opération d'investissement et d'ouvrir les crédits.

(La DDT peut attribuer une dotation).

### Section fonctionnement recettes :

Article 73111 recettes impôts : + 8 000 euros

TOTAL : 8 000 euros

### Transfert de la section de fonctionnement sur la section d'investissement :

Chapitre 023 dépenses de fonctionnement : 8 000 euros

Chapitre 021 recettes d'investissement : 8 000 euros

TOTAL : 8 000 euros

### Création opération 60 : modification du PLU

Article 202 (frais liés documents urbanisme) : 8 000 euros

TOTAL : 8 000 euros

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de l'opération d'investissement : modification du PLU
- de valider la décision modificative telle que présentée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **4. RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE ÉCOLE PRIMAIRE**

Suite au départ de Sylvie Lemire de la commune, il convient de procéder à un recrutement afin d'assurer l'entretien de l'école élémentaire, des missions de remplacement et l'entretien du camping.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de recruter comme agent contractuel Mme GIBASSIER Clarisse pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019 et à raison de 70.26 heures mensuelles et annualisés avec une rémunération correspondant à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux
- de créer l'emploi non permanent à temps non complet s'y référant sur la base de l'article 3-1 d'accroissement temporaire d'activité de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'établissement du nouveau contrat d'engagement de cet agent
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **5. PSV 2020 : APPEL A PROJETS VOIRIE**

Afin de préparer les travaux d'investissement de voiries et places, des estimations sont établies pour les travaux de voirie Cour de la conciergerie et la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux place du Parc.

\* Pour la cour de la conciergerie le montant total se décompose comme suit :

- travaux : 65454 € HT (78544.8 € TTC)
- rémunération maître d'œuvre (5%) : 3272.7 € HT (3927.24 € TTC)

\* Pour la 2<sup>ème</sup> tranche place du parc, le montant total se décompose comme suit :

- travaux : 53 125.15 € HT (63 750.18 € TTC)
- rémunération maître d'œuvre : 2656.25 € HT (3187.5 € TTC)

OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux de voirie cour de la Conciergerie	68726.7	82472.04
2 <sup>ème</sup> tranche place du parc	55781.4	66937.68

(Au-delà de 16 000€ HT, les travaux de voirie peuvent être subventionnés à hauteur de 30% (avec une dépense totale maximale de 100 000€ subventionnée))

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :  
(Avec estimatifs de travaux y compris honoraires du maître d'œuvre et études)

	HT	TTC
<b>TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE 2020</b>	<b>124508.1</b>	149409.72

PSV 30%	30 000 €	
autofinancement 70%		<b>94 508.1 € HT</b>

- de solliciter l'Autorisation de Commencer les Travaux avant attribution de la subvention
- de ne pas engager les travaux avant attribution de la subvention ou de l'autorisation du Conseil Départemental
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires
- d'inscrire les crédits en section d'investissement au budget.

## **6. NOUVEAUX INVESTISSEMENTS SICECO 2019 (suite) : BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

Dans le cadre des projets d'investissement proposés en 2019, Monsieur le Maire propose l'ajout de travaux d'installation de la borne de recharge électrique au Parc (afin de régulariser l'oubli) :

- \* borne de recharge électrique  
Estimation des travaux HT = 29881.98 €  
Participation de la commune = 2988.2 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (c'est-à-dire avec participation de la commune, subventions déduites).

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander au SICECO la réalisation de ces travaux
- d'accepter cette estimation de la participation de la commune pour la rénovation et/ou création de l'éclairage public place du Monument et pose d'une prise rue de Dijon
- d'accepter de financer par fonds de concours la contribution au SICECO
- d'inscrire les crédits correspondants par voie de décision modificative
- de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

## **7. RÉSULTAT APPEL D'OFFRES MAÎTRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PAVILLON MOREAU**

Suite au projet de réhabilitation du Pavillon Moreau en maison pluridisciplinaire et à l'appel d'offres lancé pour assurer la maîtrise d'œuvre, deux cabinets ont répondu :

- \* le cabinet Sistem architecture de Dijon
- \* le cabinet CORREIA de Saulieu

Après réunion de la CAO le 6 août dernier, il apparaît que le cabinet Sistem Architecture présente la meilleure offre

La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet Sistem Architecture avec un taux de rémunération de 10.147%, pour un coût prévisionnel de 38558 €HT.

Le Conseil prend acte de ce choix de retenir le cabinet Sistem Architecture pour un taux de rémunération de 10.147%.

## **8. SUBVENTIONS TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES VESTIAIRES**

Vu le chiffrage plus précis et prévisionnel des travaux en HT suite au programme réalisé par ACS :

- travaux de rénovation de la salle polyvalente : 259178 euros HT
- travaux de rénovation des sanitaires de la salle polyvalente : 69 000 euros HT
- travaux de mise en conformité des locaux techniques et des annexes : 29250 euros HT
- création de vestiaires : 249 709 euros HT
- honoraires, études, assurances, aléas etc : 149058.1 euros HT

Il convient de procéder dès maintenant au montage des dossiers de subventions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, de sa mise aux normes et de la création de vestiaires
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter l'aide du Conseil départemental de Côte d'Or
- de solliciter l'aide du Pays via le contrat de ruralité
- de solliciter l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- de solliciter l'aide de tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention : SICECO, fédération nationale de football, le CNDS (centre national du développement du Sport)
- de m'autoriser à signer toutes les actes inhérents à ce dossier.

## **9. SUBVENTIONS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PAVILLON MOREAU**

Il convient de procéder dès maintenant au montage des dossiers de subventions dès réception de l'APS de l'architecte car il faut prendre en compte le délai d'instruction des dossiers dans le planning global des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 voix pour et de 2 abstentions :

- d'adopter le projet de réhabilitation du Pavillon Moreau afin d'y installer une maison pluridisciplinaire
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter l'aide du Conseil départemental de Côte d'Or
- de solliciter l'aide du pays via le contrat de ruralité
- de solliciter l'aide de la Région
- de solliciter l'aide de tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention : SICECO...
- de m'autoriser à signer toutes les actes inhérents à ce dossier.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Séance levée à 21H17